

Les « secteurs de pointe » de l'Association des archivistes français : le groupe « Mécanographie électronique et microcopie » et le groupe « Définition de notre métier » (1967-1990)

Mathilde Faure

Citer ce document / Cite this document :

Faure Mathilde. Les « secteurs de pointe » de l'Association des archivistes français : le groupe « Mécanographie électronique et microcopie » et le groupe « Définition de notre métier » (1967-1990). In: La Gazette des archives, n°240, 2015-4. Voyages extraordinairement numériques : 10 ans d'archivage électronique, et demain? pp. 17-30;

doi : 10.3406/gazar.2015.5272

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_240_4_5272

Document généré le 01/02/2018

Nous avons choisi de publier, dans ce numéro de *La Gazette des archives* consacré aux archives électroniques et piloté par la commission Archives électroniques, un extrait du mémoire de Mathilde Faure. Ce travail effectué en 2003 avec le classement et le dépôt des archives de l'AAF aux Archives nationales a permis de mettre en valeur un groupe de travail intitulé « Mécanographie électronique et microcopie ».

Ce mémoire est consultable à la permanence de l'AAF sous la référence suivante : *Le fonds de l'Association des archivistes français. Mémoire de stage effectué à la section des Archives privées des Archives nationales. Du 6 au 31 janvier et du 22 avril au 4 juillet 2003. Sous la direction de Florence Ott et de Christine Nougaret.*

Les « secteurs de pointe » de l'Association des archivistes français : le groupe « Mécanographie électronique et microcopie » et le groupe « Définition de notre métier » (1967-1990)

Mathilde FAURE

L'association des archivistes français est particulièrement à l'écoute des évolutions qui animent le monde de l'archivistique. À la fin des années 1960, l'informatique ou plutôt la mécanographie électronique fait son apparition dans le traitement de l'information. En 1967, l'association ressent le besoin de créer un groupe chargé de traiter ces questions. Elle a déjà conscience de l'importance de ces nouvelles technologies et souhaite se positionner afin que les archives et les archivistes ne soient pas exclus des discussions ayant trait à ces nouvelles techniques.

De même, devant les nouveaux besoins et les nouvelles missions des archivistes, les membres de l'association souhaitent réfléchir sur leur propre métier afin de le redéfinir et d'en fixer les nouvelles limites.

L'informatique et les Archives

Le groupe « Mécanographie électronique et microcopie » devenu groupe « Informatique » : de la réflexion aux premiers projets

Le groupe « Mécanographie électronique et microcopie » voit le jour en 1967. Dans les premières années de son existence, il va se consacrer à l'étude des problèmes théoriques que pose l'utilisation de la mécanographie dans les archives. En 1972, les membres du groupe estimant que le temps de la réflexion est achevé, décident de mettre en place des projets précis. Ainsi dans le compte rendu de la réunion du 28 janvier 1972, on peut lire « Le temps n'est plus à la réflexion mais à l'examen et à la mise en place de projets précis. »

▪ Le temps de la réflexion

Dans un premier temps, devant les avancées technologiques, les membres du groupe vont se poser des questions essentielles afin de déterminer les besoins des nouveaux utilisateurs, les problèmes rencontrés, et les méthodes à mettre en place.

Une des premières interrogations consiste à savoir si les bandes magnétiques et les cartes perforées, nouveaux supports de l'information, sont ou non des archives. Les membres du groupe se rendent compte qu'ils vont être amenés, dans leurs services, à recevoir des archives d'un type nouveau. Citons pour exemple l'ordre du jour de la réunion du 17 mars 1970 : « De nouveaux documents doivent entrer dans les Archives. Certains dépôts abritent déjà des cartes perforées. Quelle est donc la conduite à prendre ? ». Il faut alors envisager la réception de toutes formes de documents même celles qui semblent imprévisibles. Pour cela, ils ressentent le besoin de mettre en place de nouvelles méthodes.

Le problème des fonds se posent aussi, notamment en cas de partage des fichiers. Dans un rapport intitulé « Répercussions sur les archives de l'utilisation de la mécanographie et de l'électronique », le groupe se demande où se situe dès lors le fonds et pose trois principes de base qu'il faut faire admettre : la non réutilisation des bandes sans le visa de l'archiviste, le recueil des données remplacées quand elles sont intéressantes et le dépôt des codes et programmes obligatoires. En effet, les nouveaux supports sont beaucoup plus mouvants que le papier, compte tenu du fait qu'ils sont effaçables et réutilisables. De plus, les coûts des matériels sont alors très élevés.

On voit également apparaître les questions liées à la conservation de ces nouveaux supports. Les archivistes se demandent à quel stade ils doivent conserver l'information. Au-delà de ces nouvelles exigences, que faut-il conserver ? Le problème de la péremption des nouveaux supports se pose. En effet, lors de la réunion du groupe du 8 novembre 1969, les membres émettent l'hypothèse d'une éventuelle impossibilité de relire les documents dans quelques années : « étant donné les perfectionnements incessants, les cartes perforées actuelles seront-elles utilisables par les ordinateurs de demain ? ». Selon les ingénieurs d'IBM consultés, la réponse est négative. Il existe d'ores et déjà des normes de conservation appliquées aux bandes magnétiques et aux bandes perforées concernant aussi bien la température, l'hygrométrie que les protections contre l'incendie. Mais les archivistes du groupe pensent qu'il serait plus approprié de garder le document de base sur papier, plus riche en information, et les bandes et cartes. Ils s'interrogent également sur les éventuelles possibilités de retranscription des données. Mais les archivistes sont alors confrontés à une masse importante de documents de base et aux nouveaux supports qui en découlent. Les membres du groupe proposent ainsi un échantillonnage du papier. Les archivistes sentent qu'ils ont un savoir-faire avec le papier et qu'ils sont un peu démunis face à ces nouveaux supports. Dans un premier temps, c'est la sécurité qui prévaut. Le problème se pose néanmoins pour certains organismes, comme la Météorologie qui a déjà abandonné le papier dans certains cas comme les sondages par radars et l'exploitation des images transmises par satellites.

Le groupe a également envisagé les problèmes juridiques inhérents aux nouvelles technologies. En effet, qu'en est-il de la propriété des programmes ?

Les membres du groupe souhaitent également être formés aux questions mécanographiques et électroniques et demandent l'organisation de stages. En effet, cette formation apparaît nécessaire. Lors de la réunion du 14 juin 1968, une discussion s'engage sur les programmeurs et les archivistes présents estiment qu'« il vaudrait mieux former un conservateur aux questions électroniques que diriger un électronicien vers les archives ». Il ne s'agit pas, pour les archivistes de cette nouvelle génération, de devenir de parfait mathématicien mais d'avoir une formation mathématique, afin d'acquérir une certaine forme d'esprit logique. Les nouvelles générations bénéficieront d'une formation. Mais il reste néanmoins indispensable de prévoir des programmes d'enseignement et de formation pour les archivistes de la génération précédente. Cette formation est envisagée pour toutes les catégories de personnel, car l'utilisation des nouvelles techniques nécessite un travail en équipe.

Enfin, les dernières interrogations portent sur les apports des nouvelles techniques, tant pour les archivistes que pour les chercheurs.

Pour les archivistes, une volonté de réalisations concrètes commence à naître. En ce qui concerne les instruments de recherche, il apparaît en mars 1969, que les inventaires qui n'ont pas été faits en vue d'une exploitation mécanographique, sont difficilement adaptables à ces nouvelles technologies. La nécessité de mettre en place des règles se fait ressentir dans le cas d'une reconversion de ces instruments de recherche. « On tenait autrefois beaucoup à la personnalité de l'archiviste ». Cette phrase montre-t-elle que le métier d'archiviste est en complète mutation ? La personnalité de l'archiviste ne suffit plus. Il faudra dès lors « donner les points de vue choisis lors de l'élaboration des instruments de recherche ». Les membres du groupe « Mécanographie électronique et microcopie » sentent alors la nécessité de déterminer les éléments qui peuvent être codifiables.

Le classement et le tri sont aussi une des préoccupations des archivistes. Le tri est techniquement possible grâce à l'informatique dès 1972. Les nouvelles techniques semblent pouvoir permettre aux archivistes de gérer et de traiter la masse des documents de manière plus aisée.

Pour les chercheurs, il s'agit de mettre en place de nouvelles procédures et surtout de se poser la question de l'équipement des services d'archives. Le 17 avril 1972, lors d'une réunion du groupe, le vœu suivant est exprimé : « que des crédits soient ouverts pour l'acquisition de perforatrices de cartes et la création, sur le plan national, de postes de perforieuses qui seraient attachées aux Archives nationales et à certains dépôts d'Archives départementales. »

Les membres du groupe réfléchissent à la fois aux problèmes posés par l'exploitation mécanographique des archives et aux avantages que cela peut représenter. Finalement, les questions posées par les archivistes dans les années 1970 ne sont pas éloignées de celles que l'on se pose aujourd'hui à propos de l'archivage électronique. Ces réflexions menées sur plus de cinq années peuvent désormais donner lieu à des expériences et au lancement de projets concrets, montrant ainsi le dynamisme des archivistes.

▪ Projets et expériences

Très tôt, des expériences ont été tentées dans certains services d'archives. Nous allons ici en donner quelques exemples, afin de montrer l'intérêt des archivistes pour ces nouvelles technologies. Ils souhaitent désormais se positionner face à ces progrès techniques.

Ainsi, dès 1968, les Archives départementales de la Sarthe ont utilisé des cartes perforées pour 3000 mètres linéaires de documents couvrant la période 1800-1940, et pour lesquels le service ne disposait que de bordereaux de versement incomplets et d'un fichier méthodique mal classé. La méthode employée a consisté à analyser des éléments à classer en identifiant l'agent, l'action et l'objet. Parallèlement, des mots-vedettes ont été choisis afin d'être codifiés en perforation. Le classement a ensuite été fait sur des fiches papier de manière traditionnelle. La dernière étape fut la transcription sur état du fichier mis dans l'ordre prévu pour le classement, dit état de répartition, qui sert d'instrument de recherche provisoire. Le résultat obtenu consiste en la fabrication d'un fichier qui joue le rôle d'une table des lieux, des dates et des matières. Ce fichier permet la recherche inter-séries par l'intermédiaire du glossaire des mots-vedettes. Ainsi, a été constitué un thésaurus.

En 1972, les membres du groupe décident d'étudier les applications de l'informatique au tri et au classement en prenant les dossiers du personnel d'Etat. Ils ont tout d'abord évalué les besoins de chacun. Pour l'administration, il s'agit de consulter rapidement des dossiers désignés par le nom de l'intéressé. Pour les Archives, il faut en outre tenir compte du ministère et du bureau dont l'intéressé dépend. Il faut donc pouvoir retrouver le dossier « Monsieur X, du ministère Y, bureau Z ». De plus, les Archives ont besoin de pouvoir traiter la masse des documents, qui rappellent le, arrivent en sac. À charge des Archives de les mettre en cartons et d'établir un classement alphabétique par catégorie de personnel (cadre A, B, C et D). Quant au chercheur, il doit pouvoir retrouver et consulter l'ensemble des dossiers d'une catégorie de personnel. Les documents à attendre de l'informatique sont les suivants :

- une liste alphabétique générale des personnels, inter-catégories et inter-ministères, mise à jour au fur et à mesure des versements par simple intercalation ;
- des listes d'éliminables au fur et à mesure des besoins ;
- des listes par catégories sur demandes des chercheurs et en fonction de leurs questions.

Le projet est alors lancé, mais de nouveaux problèmes surgissent. En effet, il y a une grande diversité des situations concernant les dossiers du personnel. Les membres du groupe pensent alors qu'il faudrait en premier lieu établir un bilan des dossiers entrés de diverses provenances, tant aux différentes sections des Archives nationales, qu'à la Cité Interministérielle des Archives ou aux Archives départementales. Il faut également dresser un bilan des instruments de recherche existants à leur sujet qui pourrait aboutir à un bilan des dossiers

aisément utilisables. Enfin, il est nécessaire de procéder à une analyse de structure de ces dossiers.

Ces deux expériences montrent les limites et les avantages offerts par l'utilisation de l'électronique dans les archives. Elles montrent également la capacité des archivistes à se poser de nouvelles questions ainsi que leur capacité d'adaptation. L'association, grâce à ce groupe, a joué un rôle des plus importants dans la promotion de l'informatique dans les archives.

Le rapport Burckard et les directions de recherche envisagées

En 1971, dans un rapport intitulé *Les archives et l'informatique en France*, François Burckard, conservateur en chef des Archives de la région Haute-Normandie, directeur des Archives de la Seine-Maritime, expose trois aspects que l'on peut observer dans les rapports entre l'informatique et les archives :

- les répercussions de l'usage de l'informatique sur les archives à emmagasiner et à conserver ;
- l'utilisation de l'informatique par les chercheurs et le rôle des archivistes à cet égard ;
- l'utilisation de l'informatique par les archivistes.

De ces trois aspects découlent dix directions de recherche dans lesquelles les archivistes doivent trouver des solutions et réfléchir aux problèmes posés. Suivant ces directions de recherche, le groupe « Informatique » va se diviser en plusieurs sous-groupes chargés d'étudier chacune des directions de recherche énoncée dans le rapport Burckard. Ainsi, la réunion du groupe du 28 janvier 1972 donne naissance aux sous-groupes suivants :

- conservation des documents issus de l'informatique ;
- place des Archives dans l'organisation des banques de données contemporaines ;
- classement et la cotation des Archives issues de l'informatique ;
- utilisation de l'informatique par les chercheurs ;
- étude des expériences d'utilisation de l'informatique par les Archives à l'étranger ;
- utilisation de l'informatique pour le classement et le tri ;
- adaptation de nos instruments de recherche à l'usage de l'informatique ;
- création de programmes et de sous-programmes pour les travaux les plus courants des Archives ;
- mise au point d'un vocabulaire archivistique de l'informatique.

Ces sous-groupes sont chargés de rédiger un compte rendu de travaux avant juin 1972. Le groupe « Informatique » se spécialise ainsi dans plusieurs domaines qui reprennent les grands thèmes de réflexion abordés dans les premières années de l'existence du groupe. L'association, grâce à ce groupe d'étude, a su s'inscrire dans son époque et participer ainsi à l'élaboration de la nouvelle définition de l'archiviste. Au début des années 1980, on perd la trace du groupe informatique ; il semblerait qu'il ait été dissout. L'association n'abandonne pas pour autant ces réflexions en matière d'informatique.

L'association et l'informatique dans les années 1980

En 1982, la question mise à l'étude est : « Les nouveaux supports et traitements de l'information ». Les avancées dans ce domaine ont été importantes. Ainsi, il est désormais admis que l'automatisation de l'information et de sa gestion concerne l'archivage de deux points de vue : l'usage des systèmes pour les besoins propres des services d'archives et les conséquences des mutations apportées par les systèmes à la nature des archives. Il est aussi admis que les nouvelles techniques de saisie et de transmission de l'information peuvent s'adapter à plusieurs applications traditionnelles, comme la gestion des versements, des communications, des éliminations et des tris, l'édition et la mise à jour de répertoires sur machines de traitement de texte, et la consultation à distance de répertoire, à partir de disques ou de microformes.

En revanche, les archivistes admettent qu'il serait illusoire de traiter par ces moyens un passif important. Si la bureautique offre des solutions techniques à la gestion traditionnelle, elle risque toutefois de poser plus de problèmes à l'archiviste qu'elle n'en résout. En effet, les archivistes doivent faire face à l'envahissement du papier dû aux facilités d'édition offertes par les machines. De même, le recours à la photocopie de précaution a pour effet de grossir les dossiers et de multiplier les documents identiques. Enfin, le risque de court-circuitage de l'archivage est présent. Les supports sont réutilisables et parfois détruits et la notion de travail « éclaté » ou dispersé fait son apparition avec la bureautique. La principale question qui découle de ces interrogations et constatations est la suivante : « Les dépôts d'archives se videront-ils ? Oui, si de nouvelles procédures de tri, d'éliminations ou de sauvegarde de l'information ne sont pas intégrées dans les processus bureautiques, c'est-à-dire, l'étude des systèmes. Un système conçu sans l'archiviste fonctionnera peut-être, mais sans lui ». Les axes de réflexion sont alors les suivants : l'étude de la rentabilité des systèmes de traitement et de production de l'information, la révision de la finalité et des moyens de conservation en se demandant si l'on peut confondre archivage et bases de données, et l'évolution des disciplines et des tâches.

Si le rôle de l'informatique dans les Archives est acquis, il reste à choisir les matériels et les réseaux informatiques. Pour les archivistes, il faut que l'informaticien intervienne comme l'architecte lors de la construction d'un dépôt, car de ce qu'il comprend, dépendra l'organisation du travail dans les dépôts. L'association estime nécessaire une politique d'ensemble. Elle pense alors à reformer le groupe informatique. Ce groupe aurait alors pour tâche de coordonner et de faire connaître toutes ces expériences, afin d'en assurer une plus large diffusion au sein de la profession et de permettre à tous de voir et de savoir ce qui se fait, ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Cela pourrait permettre un développement moins anarchique des applications et conduire à un choix peut-être moins disparate des matériels. Une des missions envisagées pour ce nouveau groupe informatique pourrait être d'élaborer, de rédiger et de publier une plaquette sur l'informatique aux Archives. Pour l'association, il s'agit de dégager rapidement des solutions communes à des problèmes communs. L'association doit déterminer ce qu'elle veut en matière d'informatique, ce qu'elle peut faire et ce vers quoi elle tend. Pour cela, elle doit également décider de la reconstitution d'un groupe informatique afin qu'une interrogation et une réflexion communes puissent être menées de façon permanente.

En 1990, c'est la question de la durabilité des supports et des tracés qui est de nouveau d'actualité. On sait dès lors que seule l'image photographique (photographie et microfilm) transcrite sur émulsion de bromure d'argent, présente des garanties de permanence. Il est donc nécessaire pour l'association de modifier les législations existantes afin de définir une nouvelle notion de la valeur légale adaptée à ces types de documents. Dans l'état actuel des choses, il est indispensable de recopier périodiquement, ou de transcrire sur des supports stables, les nouveaux supports. Mais ces opérations délicates et coûteuses comportent de nombreux risques. Les archivistes, membres de l'association, sont vraiment au cœur de la réflexion en matière d'informatique. Pour conclure, nous pouvons citer cette phrase de Georges Weill :

« Cependant, le rôle plusieurs fois millénaire de l'archivistique, en tant que garant du patrimoine écrit des institutions et de la vie quotidienne des peuples, ne peut se perpétuer qu'en s'ouvrant aux problèmes nés des mutations parallèles de la société, sur le plan scientifique et technologique, afin de mieux aider à résoudre, avec les moyens d'aujourd'hui, les problèmes que devront affronter les archivistes du XXI^e siècle. »

L'Association des archivistes français s'inscrit parfaitement dans son temps. Dans les années 1960 et 1970, les progrès technologiques ont contraint les archivistes à réfléchir à une nouvelle définition de leur métier.

Une nécessaire redéfinition de la profession

L'arrivée des nouvelles technologies a amené de nouvelles tâches, de nouvelles fonctions au sein du métier d'archiviste. Il ne peut plus désormais se contenter, en matière de versement, de laisser le temps faire œuvre de sélection, accidentelle ou non.

Les archivistes en concurrence : une volonté de positionnement

En 1969, l'Association des archivistes français décide de créer un groupe d'étude chargé de redéfinir le métier et les fonctions de l'archiviste. En effet, dans la course à l'informatique, les archivistes se trouvent confrontés à l'émergence de nouveaux métiers ainsi qu'aux Universités.

Tout d'abord, les archivistes se trouvent en conflit avec les universités. En effet, c'est l'époque à laquelle se développe le courant historiographique de la « nouvelle histoire », prôné par des historiens, comme Emmanuel Le Roy Ladurie. Ce courant fait en effet l'apologie du sériel. « De la dendrochronologie à l'informatique, le pari de la Nouvelle histoire consiste donc à utiliser tous les outils, toutes les méthodes capables de moderniser, d'affiner, d'élargir sa faculté d'appréhension du passé. Riche de l'apport statistique de la démographie au cours des années 1950, elle fait en particulier l'apologie de l'histoire sérielle ». L'usage des méthodes électroniques pour le dépouillement des données constitue un fabuleux outil pour l'historien. Selon François Furet, l'histoire sérielle a « constitué en objet scientifiquement mesurable la dimension de l'activité humaine qui est sa raison d'être, le temps ».

Les archivistes sont ainsi confrontés à un nouveau problème qui pourrait mettre en péril leur raison d'exister. En effet, ces nouvelles méthodes de recherche concernent des travaux collectifs, financés par des fonds publics. Il serait ainsi regrettable que les moyens mis en œuvre aboutissent à l'accumulation de données qui ne seraient utilisables qu'une seule fois, pour la seule thèse pour laquelle elles auront été recueillies, et qui ne seront pas comparables avec les données de même nature recueillies dans la région voisine, faute d'être conservées, et faute d'avoir été enregistrées dans le même langage. De plus, il faut souligner que les Universités disposent de moyens beaucoup plus importants que les Archives. Les Archives pourraient ainsi être court-circuitée par les Universités, d'autant que celles-ci auraient la possibilité de racheter directement les documents. Ces dernières souhaitent également conserver pour elles-mêmes les données résultant des travaux de recherche. De même, l'École pratique des Hautes Études envisage, au même moment, de

créer une banque de données dans le domaine des statistiques. Les archivistes ont donc peur d'être écartés et de voir un nouveau type de document leur échapper. Les positions du groupe « Informatique », relayé par le groupe « Définition de notre métier », sont claires à ce sujet : l'archiviste est indispensable car il est le seul à savoir exactement ce qui existe comme documents dans sa région. Par rapport au dépouillement fait par les universitaires, Gérard Naud exprime son point de vue : « Les Archives seront témoins de l'étude mais seront bénéficiaires du dépôt d'office ».

Le problème posé est en fait celui de la survivance du métier d'archiviste. En effet, qu'en serait-il de dépôts qui ne seraient devenus que de simples lieux de stockage. Dans *Le Nouvel Observateur* du 8 mai 1968, Emmanuel Le Roy Ladurie envisage un nouveau type d'archiviste et s'exprime ainsi : « L'histoire à base d'informatique [...] débouche aussi sur la constitution d'une archive. Une fois mise en cartes perforées ou en rubans et après leur utilisation par le premier historien, les données peuvent en effet être stockées et cela à l'intention de futurs chercheurs [...] Un dépôt d'archives de ce genre existe déjà au consortium interuniversitaire pour les sciences sociales d'Ann Arbor [...] Un nouveau type d'archiviste y apparaît, sorte d'ingénieur en histoire, très différent des grands érudits formés par l'École des chartes ». Faut-il encore que ces nouvelles sources arrivent aux Archives. Les réactions des membres de l'association sont immédiates et ils se demandent si leur rôle doit désormais se limiter aux sources traditionnelles et à la façon traditionnelle de les utiliser et si, à échéance, il faut envisager de n'être plus qu'un magasin à sources, celles-ci transformées en cartes perforées et stockées ailleurs, devenant l'affaire de cet archiviste d'un type nouveau. Les archivistes s'y refusent. Ils constatent que les sources ne seront certes pas détruites mais que tout le travail intermédiaire de dépouillement, de perforation et d'ordination ne sera utilisé qu'une fois. S'ils n'interviennent pas dans ce processus, les sources risquent de se trouver dans la même situation que certains fonds qui, au siècle dernier, avaient été classés par des universitaires et selon leurs préoccupations du moment.

Il faut cependant relativiser cet état de fait. Les collaborations entre Université et archivistes existent. C'est le cas en Seine-Maritime. Le but recherché est d'avoir une carte perforée commune à plusieurs recherches. Les universitaires s'engagent à laisser aux archives le fichier ainsi constitué. L'expérience a porté sur des dépouillements statistiques concernant l'histoire urbaine au XVIII^e siècle. Soixante colonnes sont remplies sur la carte, laissant à la disposition de chaque chercheur les huit colonnes restantes. Il a été convenu d'un code pour chaque sorte de renseignement. Les Archives fournissent les fiches aux chercheurs, les vacataires transcrivent directement en code sur la fiche, les perforations sont

effectuées par le personnel de la Préfecture et les listings sont remis aux chercheurs. Pour résumer, les chercheurs obtiennent tout le matériel et laissent aux Archives les cartes perforées qui constitueront un fichier unique. Les Archives participent donc au mouvement et bénéficient de la recherche.

Suite à la réussite de cette expérience, les membres de l'association souhaitent développer la collaboration avec les universités. Ils veulent porter leurs efforts sur le développement de colloques entre archivistes et chercheurs universitaires, et diffuser auprès des mêmes universitaires des informations sur les méthodes, les programmes déjà utilisés, les sources dépouillées par d'autres chercheurs. Pour eux, il faudrait par exemple procéder à des échanges de fiches de dépouillement.

Les membres du groupe « mécanographie électronique et microcopie » souhaitent également ne pas être écartés des discussions ayant lieu au niveau national. En 1968, la direction des Archives de France n'est pas représentée aux commissions ministérielles s'occupant des questions électroniques. Prenant acte des revendications de l'association, un arrêté du 19 mai 1971 du ministère des Affaires culturelles concernant la création d'une Commission de l'informatique, précise que le directeur des Archives de France est membre à part entière de cette nouvelle commission.

Enfin, les archivistes se trouvent en concurrence avec les ingénieurs en informatique. Ils craignent de voir leurs dépôts devenir de simples endroits de stockage où « l'ingénieur IBM considérera son organisme comme la future banque de données traitées ». En 1982, les archivistes constatent à nouveau que l'évolution des disciplines et des tâches pourrait entraîner une osmose progressive des procédures archivistiques et documentaires, ce qui serait à la base d'un nouveau métier. Mais ce nouveau métier « n'aura-t-il pas été auparavant confisqué par les ingénieurs et techniciens ? ».

Tous ces éléments ont contribué à porter la réflexion sur le terrain de la définition même du métier d'archiviste qui, s'il ne veut pas disparaître, va devoir faire entendre sa voix. Le positionnement de l'association est très clair. Les archivistes sont indispensables et doivent trouver leur place au sein de ces nouvelles pratiques. Grâce au groupe « Définition de notre métier », la réflexion va pouvoir s'élargir en confrontant les différents points de vue des archivistes en fonction.

Une profession en crise identitaire

Le groupe « Définition de notre métier », créé en 1969, affirme ses positions dès sa première réunion, le 7 novembre 1969 :

« Ce problème se pose à nous de façon aiguë car, à notre époque, l'évolution normale des sociétés a pris, sous l'influence des nouvelles techniques, une telle rapidité que toute profession est obligée sans cesse de prendre la mesure de son environnement, de se situer dans la société, de revoir ses buts et ses méthodes pour éviter de perdre pied ».

Il va désormais appartenir à ce groupe de situer et de définir la place des archives ainsi que le rôle de l'archiviste dans la société contemporaine. Les points de vue vont alors s'affronter car tous les membres ne sont pas d'accord sur les réponses à apporter. Pour M. Waquet, un métier se définit par une ou plusieurs tâches déterminées. Pour M. Bautier, il faudrait aboutir à une définition théorique accompagnée d'un catalogue des tâches de l'archiviste. Pour Henri Charnier, il faut tenir compte de leur formation, ce qui l'amène à distinguer les tâches qui leur reviennent nécessairement de celles pour lesquelles ils peuvent opter. Il faut également faire entrer dans le débat les différences considérables qui existent entre les dépôts d'archives dans leur composition, ainsi que les traditions de travail qui ont pris corps autour d'eux. Enfin, pour François Burckard, la définition doit être double. Il s'agit de dégager la base commune indispensable à l'exercice du métier, puis d'énumérer les tâches annexes effectuées dans les différents dépôts. Le principe de cette double définition est admis. Les points de réflexion choisis par les membres du groupe sont au nombre de trois :

- La notion d'archives et le point d'impact du travail de l'archiviste.
- Les activités qui découlent normalement de la fonction d'archiviste.
- Les activités para-professionnelles.

Chacun des membres devra effectuer sa propre définition de son métier. Ce qui ressort de ces définitions est la notion de service.

En 1977, le groupe est reformé. Les archivistes sont de nouveau confrontés à une crise identitaire. La réflexion est rendue obligatoire par le projet de loi alors en cours, qui aboutira à la loi du 3 janvier 1979.

Les archivistes, au sein de l'Association des archivistes français, ont su se positionner par rapport aux évolutions de la société contemporaine. Ces réflexions semblent périodiquement nécessaires. Encore aujourd'hui, les avancées technologiques, la notion de records management font que les archivistes se posent la question de leur devenir. Le métier d'archiviste est en perpétuelle évolution, ce qui nécessite une très bonne capacité d'adaptation au contexte. En témoigne le dernier colloque organisé par l'Association des archivistes français « L'archivistique est-elle une science ? ».

Le besoin d'une nouvelle réglementation et d'une normalisation des pratiques

L'Association des archivistes français a également senti le besoin d'avoir à disposition une réglementation appropriée et renouvelée, ainsi que la mise en place d'une nouvelle codification et la normalisation des pratiques et des procédures.

Les relations avec la direction des Archives de France

Les groupes d'études évoqués plus haut, ont très rapidement demandé à la direction des Archives de France de produire de nouvelles réglementations. Il était urgent de légiférer. En effet, en 1968, la valeur légale des microfilms n'était pas reconnue.

Il s'agissait d'adapter le décret de 1936 qui, sur certains points, était quelque peu dépassé. Ainsi, dès 1969, ils ont obtenu la révision de ce décret afin d'élargir aux documents de forme nouvelle le caractère obligatoire de leur versement dans les services d'archives et d'attirer ainsi l'attention des administrations.

A côté de ce besoin de nouvelles réglementations, l'association souhaite que la direction des Archives de France s'intéresse impérativement à la question.

La direction des Archives de France a développé, grâce aux « pressions » de l'association, des activités en matière d'informatique. Ainsi, en 1972, elle a recruté un ingénieur chargé d'établir un bilan de la situation et de proposer des directions de travail, ainsi qu'une documentaliste ayant pour mission de tenir à jour une documentation sur tout ce qui concerne l'informatique et les archives. Elle songe également à confier à un archiviste la direction d'un service de l'informatique.

Elle met enfin en place des stages de formation pour répondre aux demandes des membres de l'association.

Les prémices d'une codification

La normalisation des pratiques et des procédures apparaît également comme un élément essentiel aux archivistes, surtout avec l'irruption de l'informatique dans le monde des archives.

Dès 1972, certains proposent une normalisation des méthodes de classement et d'inventaire pour que les instruments de recherche soient rédigés « de manière à pouvoir servir de documents de base à l'entrée d'un ordinateur ». Il s'agit, en outre, de rechercher l'homogénéité des analyses. Les archivistes notent au passage que cette normalisation passe par une prise de conscience de l'administration, de l'importance des dossiers bien structurés. Les Archives elles-mêmes doivent uniformiser leurs méthodes de travail. En 1984, un sous-groupe du groupe « Informatique » intitulé « Archives contemporaines » est constitué. Ce sous-groupe envisage l'uniformisation d'une grille de saisie pour l'analyse d'un article ou d'un groupe d'articles. Il lui apparaît également nécessaire de choisir un vocabulaire commun. Ce sont les prémices du thésaurus W.

L'archiviste sent également qu'il ne doit plus se situer à la fin de la chaîne archivistique. Ainsi, dans le compte rendu de la réunion du groupe « Informatique » du 6 mars 1972, les membres affirment qu'il faut agir en amont : « dans le cas de l'emploi de l'informatique, le contrôle doit se situer au stade du programme initial, et non à la fin de la rédaction du plan de classement et de la cotation... ». On peut voir ici les prémices du records management. L'archiviste doit agir dès la création du document et dans le cas cité, dès la création du programme informatique.

La normalisation doit également toucher les chercheurs. En effet, il faut uniformiser les procédures et les différents codes qu'ils utilisent. Il est nécessaire qu'ils adoptent des méthodes de travail communes, afin que les données accumulées lors de leurs travaux, soient comparables d'une région à une autre et d'une période à une autre.

Les travaux des groupes « Mécanographie électronique et microcopie » et « Définition de notre métier » ont permis à l'association de se situer au cœur de la réflexion archivistique. Grâce à leurs réflexions, l'archivistique française a su se tourner vers la modernité et entrer ainsi dans la société contemporaine.

Mathilde FAURE¹

Stagiaire à l'AAF (2003)

DESS Métiers de la Culture, des Archives et de la Documentation

Université de Haute-Alsace

¹ Mathilde Faure a exercé depuis en tant qu'archiviste dans différents services d'archives et est également formatrice occasionnelle au sein du centre de formation de l'AAF. Aujourd'hui elle est chargée de la conservation aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques.